

« Mondialisation -le temps du réveil »

Contextualisation et appréciation critique

La lecture attentive de votre ouvrage intitulé *La mondialisation-le temps du réveil*, est riche d'enseignements.

Elle met en lumière les risques d'une mondialisation défailante en attirant l'attention sur les diverses vulnérabilités notamment socio économiques et financières, qui mettent à rude épreuve le rôle des instances étatiques et des institutions internationales. De telles fragilités, qui constituent autant de menaces pour les intérêts nationaux, appellent à une prise de conscience pour un nouveau départ vers un renouveau de la mondialisation pour ainsi dire.

Aussi invite-t-elle à la prise en charge des risques réels que présentent, entre autres enjeux, la perte de souveraineté, la non-maîtrise des marchés extérieurs et l'opacité caractérisant les sources d'approvisionnement traditionnelles.

Au plan doctrinaire, l'ouvrage favorise un débat académique autour d'une problématique, assurément d'actualité, qui ne saurait laisser dans l'indifférence la communauté internationale et a fortiori, celle douanière. Il offre par les éclairages qu'il procure en l'objet, un socle intéressant pour une réflexion universelle quant au devenir de la mondialisation.

Les éléments essentiels du débat sont là, tout comme les réponses aux interrogations formées à l'égard d'un phénomène, devenu curieusement incontrôlable, le sont également.

La question présente certes plus d'intérêt pour les dirigeants politiques (faiseurs du droit) et gestionnaires des services de l'Etat et ceux de l'entreprise (praticiens du droit), mais concerne aussi d'autres acteurs : fiscalistes, universitaires, chercheurs et sociologues, du monde entier.

Le rêve d'une mondialisation où tous les aléas, que vous exposez, seraient évités et leurs effets neutralisés, pourrait être concrétisé tant que les uns et les autres restent convaincus que le sort de l'humanité est lié. Les crises mondiales - quelles qu'en soient la nature et la durée - sont l'affaire de tous et restent, somme toutes, passagères. Connaissant des hauts et des bas, elles s'inscrivent ainsi dans la sinusoïde des temps.

Pourtant, au lieu de rassurer, la mondialisation -jadis porteuse de l'espoir d'un monde meilleur- semble s'écrouler, entraînant dans son sillage la promesse d'une prospérité partagée entre les nations.

Faut-il humblement avouer que nous avons tous cru à l'idée d'une interdépendance positive qui supplanterait la dépendance et lutterait contre les inégalités socio-économiques. Loin s'en faut, les événements actuels nous ramènent à cette cruelle évidence que nous faisons fausse route, tant nul n'aurait pensé en arriver là.

Censée évoluer sous l'impulsion des échanges commerciaux, la mondialisation s'est muée, étrangement, en un élément perturbateur de la planète. Au lieu de favoriser la complémentarité entre les peuples, elle tend à glisser vers une forme de tutelle, alimentée par des contraintes jusque-là

insoupçonnées. La surprise tient au fait que nul n'aurait pu croire, et encore moins prédire, que certaines puissances, pourraient faire table rase d'un système juridique, réputé socle de la mondialisation, que le monde a mis si longtemps à construire et à défendre.

Or les faits sont là : conflits armés régionaux et guerre commerciale quasi planétaire, pour ne citer que ces foyers de tension, impactent la stabilité internationale et influencent fortement les marchés mondiaux, particulièrement celui de l'énergie et du gaz. La mondialisation subit alors une transformation en incitant de nombreux pays à adopter des politiques protectionnistes pour protéger leur industrie et garantir leur souveraineté.

Et, comble de la misère, ce mouvement isolationniste passera d'abord, par le recours aux droits de douane !

Le conflit commercial, survenu ces dernières années entre la Chine et les Etats Unis au moyen précisément de taxes douanières, en est l'exemple édifiant. L'escalade déclenchée suite à une succession de mesures tarifaires entre ces deux pays, est sans égard aux règles de l'OMC.

Quelles qu'en soient les raisons, ces surenchères, fort heureusement abandonnées récemment - par la voie de la négociation-, sont de nature à agir négativement sur le cours normal de la mondialisation. Autant que les faits, les effets également sont là : les crises systémiques -hier la pandémie de COVID, aujourd'hui les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et en Ukraine -sont venues conforter le sentiment de crainte qui pèse désormais sur une confiance naïvement fondée sur la mondialisation. Et c'est ce qui vient d'arriver : de nombreuses nations parmi les plus nanties - dont la France - se sont trouvées subitement tributaires de sources d'approvisionnement tarées par la force de conflits armés et non armés.

L'édifice patiemment bâti par le droit international pour organiser cette globalisation, s'est tout simplement effondré, supplanté par de nouvelles règles où dominant désormais les rapports de force.

Et pourtant, qu'on le veuille ou non, la mondialisation continuera son cours puisque tout indique qu'elle n'est pas près de s'arrêter, tant que l'on continue de croire en cette complémentarité - historique et naturelle - qui caractérise, tout au moins, le négoce mondial.

Dès lors disparition non mais mutation certainement oui, puisque tout donne à penser à l'abandon du « tout mondialisé » au profit de politiques nationales favorisant l'autonomie des Etats.

C'est dire, en fin de compte, que nous avons des raisons de croire à la perpétuation du mouvement plutôt qu'à son effacement.

Nous le disons par conviction car la mondialisation a *fonctionné* tant bien que mal, des décennies durant, par la volonté conjuguée des nations (conventions, traités et accords tarifaires et commerciaux notamment), mais aussi grâce à l'action soutenue des organisations régionales et internationales ainsi que de la société civile.

Pour revenir à la position des administrations douanières, celles-ci sont bien placées pour constater, à regret, l'incroyable chamboulement des normes régissant les échanges extérieurs dans le monde. Et c'est là que les voies et moyens que vous suggérez pour susciter la renaissance et remettre de l'ordre dans la cité, prennent toute leur importance. Plus que des signaux qui sont lancés, ce sont des pistes

qui devraient inspirer les politiciens et les fervents techniciens du commerce extérieur et des changes, en quête de sorties à la crise, et contribuer ainsi au renouveau tant souhaité.

Il faudrait aussi de dire que ce n'est pas parce que le système actuel bat de l'aile qu'il doit être abandonné au profit d'un isolationnisme stérile d'antan, mais plutôt œuvrer ensemble pour son maintien en lui insufflant, comme vous le suggérez, un souffle nouveau où le droit international reprendrait la place qui lui échoit.

En guise d'affirmation, j'ose encore paraphraser Joseph Stiglitz (prix Nobel d'économie cité par vos soins à la page 167) en disant que *la mondialisation n'est ni bonne ni mauvaise en soi, tout dépend de la manière dont elle est gérée.*

Néanmoins, pour en sortir, il faudrait réinventer le système en cherchant désormais des voies et moyens stratégiques pour éviter les ruptures de stock et pour assurer la sécurité nationale, en recourant inévitablement à un protectionnisme compréhensible, sans doute aussi éclairé que pragmatique.

Certes, les multiples défis révélés par l'actualité, donnent à penser que rien ne sera plus comme avant. Aussi, tout en travaillant fermement pour une mondialisation réinventée, devons-nous tirer les enseignements de ce que nous venons d'endurer, pour parer aux conséquences néfastes qui se profilent derrière une universalisation sans limite.

Nous demeurons convaincus qu'une mondialisation refondue, conciliant libre-échange et souveraineté, à laquelle nous appelons tous de nos vœux, pourrait être mise en marche à partir des pistes concrètes préconisées, et qui pourraient bien changer la donne et perpétuer le mouvement.

Cela passerait assurément par diverses mesures prioritaires, dont essentiellement :

- l'identification permanente des insuffisances en matières et produits critiques ;
- la constitution de réserves stratégiques (stocks de sécurité) ;
- la diversification des sources d'approvisionnement externes ;
- et, si nécessaire, recourir à un protectionnisme mesuré pour assurer la suffisance interne en usant de barrières non tarifaires, au moyen de la prohibition à l'exportation de denrées et produits jugés vitaux.

Je ne peux m'empêcher, en la circonstance, de faire référence à cette pensée de Polybe, qui me vient à l'esprit, et par laquelle il affirmait, deux siècles avant notre ère, que « *Avant, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Depuis, ils sont tous dépendants les uns des autres.* » C'est dire que l'interdépendance des territoires n'est donc pas un concept nouveau, mais un processus amorcé depuis la nuit des temps et qui a résisté à toutes les époques !

Dès lors, croire qu'il serait possible aujourd'hui de subvenir totalement à tous les besoins de son pays, et de vivre en autarcie totale, sans aucune relation avec l'étranger, relève de la pure utopie. Aucun pays au monde n'est capable de survivre en circuit fermé, compte tenu de la répartition planétaire notamment des richesses et des technologies. S'accrocher à une telle conception des choses relève alors du chimérique. Tout comme, dans une moindre mesure, le recours à un protectionnisme

drastique, au moyen notamment de barrières tarifaires excessives, aux conséquences sans doute, d'effet chaotique aussi bien au plan national que pour les partenaires étrangers.

Or, l'idée même de mondialisation est à l'opposé de l'autarcie, tant elle suppose l'échange, dans une logique de complémentarité, notamment des produits et services de toute nature, de capitaux ainsi que le partage du savoir, pour que les uns et les autres puissent acquérir, dans les meilleures conditions, ce dont ils ont besoin et assurer au mieux la gestion de leurs surplus éventuels. C'est dire que l'aspérité d'un côté peut être comblée par un creux de l'autre. Telle est l'articulation qui préside naturellement à tous les échanges, quels qu'ils soient.

Je ne saurais cependant conclure sans vous faire partager le rêve d'une mondialisation perpétuelle en pensant à cette image simple mais onirique qui traduit la solidarité universelle à laquelle aspirent toutes les nations du monde : se réveiller le matin sur une table où l'on peut choisir entre un café brésilien et un thé de Chine, adouci au sucre cubain, ou encore une tasse de lait au chocolat fait avec de la fève de cacao de Côte d'Ivoire ; se servir une tranche de pain fait de blé américain et tartinée au bon beurre normand, accompagnée d'une confiture « Bonne maman » venue directement de Malemort-sur-Corrèze ou avec du miel de Jujubier du grand centre marocain, le tout présenté dans une ménagère Christofle et une vaisselle en porcelaine de Limoges, accompagnée de verres en cristal de Bohême.

Et la journée ne fait que commencer : il faut encore enfiler son linge de corps -débardeur, slip ou caleçon en coton- fabriqués en Asie, mettre sa chemise Figaret pour finir en prêt-à-porter de tweed irlandais ou de tissu léger italien.

La liste de cette solidarité est infinie tant qu'à rien regarder autour de soi, on se rendrait aisément compte de cette formidable organisation universelle qui, par la volonté des hommes et la force des technologies, transcende les frontières nationales socio-économiques et culturelles.

Pour ma part, tout en formant l'espoir que ce rêve se poursuive, je voudrais vous féliciter pour la justesse de vos points de vue et le réalisme de votre vision pragmatique, aux développements minutieusement structurés.

En guise d'épilogue, je demeure confiant en votre perspicacité pour revenir avec un autre thème d'actualité aussi pertinent que celui de la mondialisation et qui, j'en suis sûr, tirerait plus d'un de sa léthargie et susciterait l'intérêt d'une réflexion commune.

Cela dit, et comptant sur votre ouverture d'esprit, il m'a paru loisible, comme il est de tradition, de faire les quelques observations qui tiennent au fond de l'ouvrage, étant convaincu qu'elles ne diminuent en rien la qualité de l'écrit.

Appréciation critique de l'ouvrage

Présentation sommaire

La « Mondialisation, le temps du réveil », constitue indéniablement un diagnostic socio économique et politique qui rend bien compte des dysfonctionnements du modèle dominant de la mondialisation.

Ce constat s'articule autour de trois axes principaux :

- Un diagnostic : la mondialisation, telle qu'elle a évolué ces derniers temps, a engendré des crises récurrentes dont notamment la perte de souveraineté des États, des déséquilibres économiques profonds et des fractures sociales inédites ;
- Une thèse centrale : ni la dérégulation totale, ni le repli protectionniste ne constituent des réponses viables. Aussi défendez-vous une « troisième voie » fondée sur une régulation équilibrée des échanges ;
- Un outil innovant : le Fabriscore, mécanisme inédit d'évaluation destiné à mesurer et orienter les flux commerciaux selon des critères de durabilité et de souveraineté industrielle.

Si cette ambition mérite considération, l'approche adoptée laisse subsister certaines zones d'ombre structurelles qui limitent la portée opérationnelle et intellectuelle de l'ouvrage, en particulier au regard de la responsabilité des douanes du globe, mais plus particulièrement de la vocation internationale de l'AIDF.

Nécessité d'un ancrage théorique plus solide

Bien que les thèses développées dans l'ouvrage s'appuient sur une observation empirique des crises contemporaines, celles-ci sont sans dialogue explicite avec les grandes traditions intellectuelles qui ont structuré le débat autour de la mondialisation.

Si cela n'entame en rien la valeur de l'ouvrage, je pense que l'indication des courants théoriques majeurs marquant le phénomène du moins la référence à cette doctrine (sources bibliographiques), renforcerait considérablement la crédibilité de l'ouvrage auprès du public cible dont essentiellement les administrations douanières et les organisations associées, notamment de l'OMD et de l'OMC, mais aussi les institutions académiques francophones.

Une causalité insuffisamment problématisée

L'essai présente la mondialisation comme principale cause des maux diagnostiqués. Cette démarche, qui est pédagogiquement efficace, écarte cependant d'autres facteurs structurants telles que les défaillances de gouvernance nationale, les rentes de situation et la corruption institutionnelle, ou encore celles démographiques et climatiques.

Aussi, cette mono-causalité me semble de nature à fragiliser l'architecture argumentative.

L'aspect douanier pourrait être mieux exploité

C'est sans doute l'angle le plus recherché pour une action centrée sur l'expertise des douanes au rôle précisément d'interface opérationnelle entre souveraineté nationale et flux mondiaux. Aussi, gagnerait-il à être mis suffisamment en exergue pour faire ressortir cette position stratégique.

A cet égard, le texte n'interroge pas suffisamment le rôle des administrations douanières comme levier de régulation de la mondialisation. Si l'ouvrage est destiné en premier lieu aux initiés (supposés être au fait des rôles multiples de la douane), il est permis aussi de penser aussi à la vulgarisation des idées véhiculées auprès d'un public plus large qui le serait moins (chercheurs, universitaires, cadres et techniciens du commerce extérieur notamment).

Cette approche appellerait alors au développement d'autres dimensions, tels :

- la fonction fiscale des droits de douane dans les États en développement, où ils représentent encore une part significative des recettes publiques ;
- le rôle des douanes dans la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, révélé avec acuité lors des ruptures pandémiques de 2020-2021 ;
- la douane comme instrument de politique industrielle, notamment à la lumière des nouvelles dispositions tarifaires américaines et des contre-mesures européennes tout au moins en 2025 ;
- le contrôle des mouvements illicites (contrebande, fraude douanière, change illicite) comme dimension invisible mais massive de la mondialisation réelle ;
- la lutte contre la cyber criminalité rampante notamment celle en rapport avec le commerce électronique.

Le programme de Facilitation des Échanges de l'OMC mérite plus d'exploration

Pilier majeur de la mondialisation moderne, l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) de l'OMC - entré en vigueur en 2017 et auquel adhèrent 162 des 166 membres de l'OMC soit près de 98 % des pays-, constitue un chantier douanier mondial de premier ordre. Cette référence mérite qu'on lui consacre de plus amples développements dans l'ouvrage d'autant plus que l'AIDF a vocation à accompagner les administrations douanières francophones dans la mise en œuvre de tels accords.

Cette suggestion tient du fait que l'association dispose d'un fond d'expertise douanière opérationnelle, sans doute unique en raison de la spécialisation universellement reconnue aux agents de nos administrations respectives.

A ce propos, il paraît stratégiquement pertinent de produire, en complément de l'ouvrage, un répertoire sous la forme de «Cahiers douaniers de la mondialisation », qui documenterait les expériences de terrain des membres de l'AIDF face aux tensions commerciales mondiales. Cela viendrait en soutien en soutien à l'ouvrage et valoriserait le capital de savoir-faire de l'association.

Le numérique en tant que nouveau vecteur des échanges internationaux

Compte tenu des enjeux qu'elle suggère, et des opportunités prometteuses dont elle augure, la mondialisation numérique est en passe de devenir le moyen d'échange par excellence : commerce électronique transfrontalier, économie de plateformes, défis de valorisation douanière des biens immatériels.

Cet aspect gagnerait à bénéficier davantage de développements du fait qu'il participe aux moyens qui contribuent à la renaissance tant souhaitée.

Le peu d'espace qui y est consacré, m'interpelle puisque ce moyen technologique déjà, qui est sur le rail, constitue un des principaux vecteurs de redistribution des pouvoirs économiques dans les années à venir.

Pour les administrations douanières des pays en développement, la question est devenue alors centrale. Connaissant un essor extraordinaire, le numérique offre certes des avantages de développement considérables, mais peut aussi engendrer des conséquences néfastes. Agissant comme une arme à double tranchant, il améliore la productivité douanière et fiscale mais amplifie la vulnérabilité aux diverses cyber menaces dont bon nombre est encore insoupçonné en douane.

Pour cet aspect, je vous renvoie à mon ouvrage intitulé « Les douanes aux frontières du numérique » (Editions Bouregreg-2024) qui met en évidence les nombreux défis nés de la connectivité mondiale notamment en matière de douane et d'impôts indirect.

Le label « Fabriscore »

Le Fabriscore constitue sans doute l'apport le plus original de l'ouvrage et mérite, à ce titre, une attention particulière. Il se présente comme un outil de mesure permettant d'évaluer la performance industrielle et commerciale d'un pays ou d'un secteur dans le cadre d'une mondialisation raisonnée.

Toutefois, en tant qu'outil de scoring commercial, son adoption n'est pas sans soulever des questions de gouvernance et de neutralité non abordées dans l'ouvrage. Ainsi peut-on s'interroger quant à la partie qui va administrer le score ? Selon quelle gouvernance le ferait-elle et de quels recours disposent les entités mal notées ?

La réponse à de telles questions renforcerait la proposition de valeur de l'outil.

Cela dit, gageons que ce label qui est assurément d'intention louable, sera validé et sa comparabilité intersectorielle pleinement démontrée à l'instar du Nutriscore.

Au plan des institutions concernées, à savoir l'OMC et l'OMD, la vision conjuguée de ces deux organisations mériterait d'être complétée par les perspectives multilatérales de développement de l'action dans ce domaine.

Ceci étant, on ne saurait ignorer le fait que l'Organisation Mondiale du Commerce traverse depuis, quelques années, une crise de légitimité profonde, dont les manifestations pourraient être ramenées aux constats suivants :

- Le blocage de l'organe d'appel du Mécanisme de Règlement des Différends depuis 2019, privant le système commercial multilatéral de son instance d'appel ;
- La montée en puissance des accords commerciaux méga-régionaux (RCEP, CPTPP, accords de partenariat économique bilatéraux) qui contournent le multilatéralisme ;
- Les tensions profondes entre la rhétorique libre-échangiste de l'OMC et les nouvelles réalités protectionnistes assumées par les grandes puissances commerciales (cas typique des USA).

Ces éléments, me paraissent, entre autres dynamiques, indissociables de la réflexion sur la mondialisation appréhendée sous l'angle douanier.

S'agissant des autres institutions internationales, il me semble utile d'indiquer que le rôle du G20, du FMI, de la Banque Mondiale et de la CNUCED dans l'encadrement de la mondialisation, pourrait prétendre aussi à d'amples développements et bénéficier d'une analyse en profondeur. Cela tient du fait que la proposition d'une « troisième voie » ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les institutions susceptibles de la porter, de l'institutionnaliser et surtout d'en assurer le respect.

Le phénomène migratoire : une absence remarquée

Bien qu'ils soient d'actualité saillante, les flux migratoires n'ont pas bénéficié de développements conséquents à l'instar des biens et des capitaux. Pourtant ces mouvements sont fortement liés à la mondialisation.

Ils se sont accentués sous l'effet des mesures de libéralisation adoptées par la communauté internationale, pour faciliter les échanges internationaux, ainsi que par l'évolution des moyens de communication, de toutes sortes, rendant la mobilité des personnes aussi rapide que facile. Tout comme la lutte contre l'immigration clandestine, action à la quelle la douane est partie prenante en raison des contrôles qu'elle exerce aux frontières, et qui n'est pas sans renfermer en elle-même une autre forme de protectionnisme, certes latent, mais qui s'explique aisément par les effets établis d'une immigration incontrôlée.

Intégrer cette dimension au débat, paraît alors opportun pour, entre autres aspects, savoir dans quelle mesure l'immigration pourrait influencer positivement la dynamique d'une mondialisation renouvelée.

Plus que les avantages d'une immigration choisie, c'est plutôt l'impact des déplacements incontrôlés engendrés par les inégalités économiques et les crises géopolitiques, qui nous interpellent tous à ce sujet.

La problématique étant au cœur des débats actuels, une place pourrait être ainsi dédiée à ce sujet, impliquant certes les douanes, mais intéressant au premier degré les instances étatiques (administration et justice notamment) en raison des nécessités que suppose la gestion du phénomène partagée entre le besoin d'ouverture et la volonté politique d'une circulation réglementée.

Aussi, compte tenu des nouveaux défis posés par la mondialisation et comme également souligné par l'Organisation Internationale pour les Migrations dans son rapport intitulé *migration et mondialisation* (Rapport MC/INF/268 de la 86^{ème} session-10/11/2003), une analyse des liens existant entre la mondialisation et la migration s'impose, tout comme les mesures qu'elle suggère aux plans national et international.

Une telle approche peut être amorcée à partir d'une identification thématique ciblée des problèmes tenant à la gestion du phénomène, dont la migration et le développement ou encore le contrôle de celle-ci.

Si la mondialisation peut être perçue comme étant en partie responsable du renforcement des disparités en termes de structures économiques, de conditions sociales et de stabilité politique entre les pays industrialisés et la majeure partie du reste du monde, l'on ne peut nier qu'il est aussi possible de conférer à cette même mondialisation- dans l'optique du réveil souhaité - le rôle de facteur d'incitation à la migration et au développement, comme déjà souligné par cette instance dans son rapport précité.

Cela dit, il est permis de dire, en définitive, que l'ouvrage constitue indéniablement une initiative pionnière pour l'AIDF.

S'agissant d'un investissement personnel, il porte une vision et une ambition qui font honneur à votre engagement propre.

L'appréciation critique formulée, sans complaisance ni prétention aucune, n'est qu'une invitation faite en vue de positionner notre association comme initiateur d'une doctrine douanière francophone sur la mondialisation.

Cela dit, il est toujours plus facile de critiquer le travail des autres que de le réaliser soi-même sachant par ailleurs l'importance des efforts, que cela suppose, déployés en termes d'énergie, de stress, de temps et de démarches mais aussi d'argent pour la réalisation d'un ouvrage.

Je recommande volontiers ce livre aux cadres douaniers ainsi qu'aux doctrinaires et techniciens du commerce extérieur.

Amitiés.

El Arbi Belbachir